

# COMMUNE D' YEVRES

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 06 avril 2017**

Le 06 avril 2017, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 15 février 2017, est approuvé à l'unanimité.

### **DEMISSION VOLONTAIRE D'UN ADJOINT AU MAIRE – MME JANIE BELNOUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Janie BELNOUE, 4<sup>ème</sup> adjointe dans l'ordre du tableau des Adjointes, depuis le 19 octobre 2016, a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, par lettre en date du 06 mars 2017 ; démission acceptée par le Préfet en date du 22 mars 2017 et notifiée à l'intéressée en date du 22 mars 2017, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame BELNOUE continuera à siéger au sein du Conseil Municipal en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint devenu vacant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste d'Adjoint devenu vacant.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LUCAS Pierre, délibère sur le compte administratif communal de l'exercice 2016, dressé par Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice communal 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats comme résumés ainsi :

#### Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	269 157,90 €
Opérations de l'exercice	1 024 294,56 €	1 116 781,09 €
Total	<u>1 024 294,56 €</u>	<u>1 385 938,99 €</u>

Résultat de clôture : + 361 644,43 €

#### Investissement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	247 918,79 €	-
Opérations de l'exercice	396 798,30 €	443 109,51 €
Total	<u>644 717,09 €</u>	<u>443 109,51 €</u>

Résultat de clôture : - 201 607,58 €

Résultat de clôture total : (+ 361 644,43 €) + (- 201 607,58 €) = + **160 036,85€**

Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## EXONERATION FONCIER BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer, pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la Commune au cours de l'année 2017, et qui bénéficient des exonérations d'impôts sur les sociétés ; cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

## EXONERATION FONCIER NON BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe sur les propriétés non bâties, et pour deux années à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et qui bénéficient de la dotation d'installation prévue par décret.

## PROJETS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'investissement prévus pour l'année 2017. Il précise que ces projets ont été validés en Commission Cadre de vie et en Commission Finances. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les projets d'investissement pour 2017.

Monsieur le Maire rajoute que le nouveau classement des zones de revitalisation rurale (ZRR) est paru, et que la Commune en fait toujours partie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement d'un médecin est toujours en cours, et que les aménagements prévus à la maison de santé seront réalisés avant son arrivée. Cependant, l'acquisition de matériel médical et informatique ne sera réalisée qu'à la venue certaine dudit médecin ; ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Il rajoute que le docteur Bertrand JOSEPH, Directeur de la Maison de santé de Châteaudun viendra le 18 avril pour visiter la maison de santé, cette dernière pouvant devenir satellite de celle de Châteaudun.

## LISSAGE DES TAUX INTERCOMMUNAUX

Les services fiscaux ont alerté la Communauté de communes du Grand Châteaudun que si cette dernière décidait de recourir au mécanisme de lissage des taux intercommunaux de Taxe d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier Non bâti et de Cotisation Foncière des Entreprises, les communes rattachées de l'ex CC du Perche Gouët doivent décider **par délibération concordante, que l'intégration fiscale progressive pour chacune des taxes s'appliquera sur leur territoire.**

La Communauté de communes du Grand Châteaudun délibérera lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 avril prochain pour les points suivants :

- Lisser le taux de CFE sur 12 ans
- Lisser le taux de TH, de TF et de FNB sur 12 ans
- Le maintien des politiques s'abattements intercommunaux applicables en 2016 sur le territoire des communes membres de l'ex Communauté de communes du Perche Gouët et de la Communauté de communes du Dunois

La Communauté de communes du Grand Châteaudun a décidé de ne pas harmoniser en 2017 les politiques d'abattement en matière de taxe d'habitation sur l'ensemble du territoire. En conséquence, seules vont continuer à s'appliquer les politiques d'abattement votées par l'ex CC du Dunois et du Perche Gouët.

Il faudrait donc que le Conseil Municipal accepte de délibérer pour ces éléments

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'harmonisation des taux de TH, de TF et de FNB de la Communauté de communes du Grand Châteaudun sur une période de 12 ans
- Approuve l'harmonisation des taux de CFE de la Communauté de communes du Grand Châteaudun sur une période de 12 ans
- Approuve le maintien des abattements intercommunaux appliqués en 2016 à la taxe d'habitation sur la Commune d'Yèvres

## VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales, et que les taux peuvent donc rester inchangés pour la dixième année consécutive.

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2017, sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,00 %
- Taxe du foncier bâti : 15,10 %
- Taxe du foncier non bâti : 37,74 %

## ADHESION : CONSERVATOIRE DU MACHINISME ET DES PRATIQUES AGRICOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion au Conservatoire du Machinisme et des Pratiques Agricoles (COMPA), pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une cotisation comme commune bienfaitrice, soit 50,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de cotiser au COMPA, pour le montant prévu.

## BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

Après avoir entendu l'énoncé et le contenu, chapitre par chapitre, du budget primitif de l'exercice 2017 de la commune, préparé par Monsieur le Maire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les dépenses et les recettes proposées pour le budget primitif 2017, qui s'équilibre de la façon suivante :

### Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	89 645,00 €
Opérations réelles	1 208 933,00 €	1 128 415,00 €
Opérations d'ordre	10 170,00 €	1 043,00 €
Total	1 219 103,00 €	1 219 103,00 €

### Investissement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	201 608,00 €	-
Opérations réelles	402 184,00 €	594 665,00 €
Opérations d'Ordre	1 043,00 €	10 170,00 €
Total	604 835,00 €	604 835,00 €

## BILAN CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2015/2016, qui s'établit comme suit :

**Recettes**      Participation des familles : **43 896 €**

**Dépenses**      Alimentation : 28 397 €; Salaires Bruts : 38 801 €; Charges Patronales : 17 527 €  
Eau + énergie : 10 417 €; Produits d'entretien : 1 292 €  
Soit un Total de : **96 434 €**

Le reste à la charge de la Commune est donc de : **52 538 €**

Pour 14 880 repas soit 106 repas / jour en moyenne (calcul sur 140 jours d'école)

## **BILAN TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan du transport scolaire, pour l'année scolaire 2015 / 2016, qui s'établit comme suit :

**Dépenses** Total : **39 220,03 €**

**Recettes** Subvention du Conseil Départemental : 10 475,55 €; Participations des familles : 2 756,00 € soit un total de : **13 231,55 €**

Le reste à la charge de la Commune est donc de : **25 988,48 €**

Monsieur le Maire rajoute, qu'à compter de septembre 2017, le transport scolaire sera pris en charge par la Région. La participation des familles s'élèvera à 25 €par élève, dans la limite de 50€

### **CONVENTION AVEC L'ADMR POUR LE LOCAL RUE DE LA CROIX DU BUT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public avec l'association ADMR, pour le local rue de la Croix du But, du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'occupation du domaine public avec l'association ADMR, pour le local rue de la Croix du But, du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018, au tarif inchangé de 300.00€/mois, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun en charge du Scolaire et Périscolaire, il a proposé à celle-ci, dans le cadre des travaux dans les écoles :

- \* l'installation de visiophones et de sonnettes.
  - \* la mise en œuvre d'un câblage informatique performant : filaire et Wifi
  - \* l'achat de 168 tablettes pour les écoles primaires de Brou, La Bazouche-Gouët, Unverre et Yèvres.
- Ces propositions doivent être acceptées au budget 2017 de la Communauté de communes.

- que 23 budgets annexes sont réalisés à la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Le vote de ces budgets et du budget principal aura lieu le 19 avril 2017.

- de la distribution d'une enquête sur le numérique, à tous les foyers d'Yèvres, afin de connaître la qualité réelle de réception de débit internet ; ceci pour initier et appuyer un projet d'équipement de fibre optique à l'abonné sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

- du plan d'implantation des Euréliales prévu par la SAEDEL et SA Eure et Loir Habitat.

- de la possibilité d'organiser la cérémonie du 8 Mai l'après-midi, à 18 h. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- des travaux effectués, en cours et à venir.
- des sujets abordés au cours de la réunion de ce jour du SIBBYG.

Madame THIROUARD informe le Conseil Municipal que des jeunes viennent avec des voitures au « Square des Diablotins ». Monsieur le Maire répond qu'une surveillance sera apportée afin de remédier à ce problème.

Monsieur LUCAS donne lecture au Conseil Municipal du bilan des bons d'achat aux aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 30.